

ABONNEMENT.

Un an	30 fr.
Six mois	18
Trois mois	8
Ensemble :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 chez BONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 33 ;
 A EWIG,
 Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	50 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des inscriptions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 chez M. HAVAS-LAVITTE et Cie,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

11 Novembre 1880.

Chronique générale.

Paris, 10 novembre, 3 h. 1/2, soir.

Rien de nouveau relativement à la crise. Les ministres continuent à vouloir se retirer devant le vote d'hier. M. Grévy n'a pas réussi à vaincre leur résolution.

Mais on affirme que M. Gambetta, effrayé d'un côté par les efforts des intransigeants pour le pousser aux affaires, et d'un autre par la résistance probable que lui ménage le Sénat, fait des démarches actives et multipliées pour repêcher le ministère.

Si ces démarches sont sincères, nul doute qu'elles n'aboutissent à un replâtrage. En attendant, grand mouvement, cette après-midi, au Palais-Bourbon ; tous les groupes doivent se réunir, et le cabinet qui a, malgré tout, plus envie qu'on ne se l'imagine de vivre encore, verra, d'après les discussions et les déterminations de ces groupes, s'il peut rester ou s'il doit partir.

C'est pour cette raison qu'une réunion du conseil des ministres aura lieu ce soir, à cinq heures, à l'Élysée. Le cabinet Ferry maintiendra ou retirera définitivement sa démission.

RÉUNION DE LA GAUCHE RÉPUBLICAINE.

M. Devès a dit que le vote de mardi avait été émis à la suite d'un malentendu.

Il propose donc de déléguer quatre membres pour conférer avec les autres bureaux des gauches pour provoquer une réunion générale. (Adopté à l'unanimité.)

M. Legrand répond qu'il faut prévoir le cas d'un refus des autres bureaux.

Dans ce cas, la gauche républicaine interpellera aujourd'hui sur les intentions du ministère. (Adopté à l'unanimité.)

À l'issue de cette réunion, les délégués

se rendent chez M. Ferry qui avait refusé de se rendre au Palais-Bourbon en disant que cela recommencerait dans huit jours.

Les autres ministres considèrent comme certain le maintien du cabinet après l'interpellation d'aujourd'hui et le vote de confiance qu'il obtiendra.

M. Andrieux est venu au Palais-Bourbon hier et il a rapporté ce mot de M. le Président de la République : « Si ce ministère ne reste pas debout, il n'y a pas d'autre issue que la dissolution immédiate de la Chambre des députés. »

Nous lisons dans le *Grand Journal* républicain :

« Le *Grand Journal* s'est expliqué assez clairement sur les décrets pour ne pas avoir besoin, aujourd'hui, de déclarer encore une fois qu'il lui est impossible, au nom des principes libéraux, d'approuver l'application d'une loi autoritaire et vexatoire. Aussi, ne saurait-il admettre les motifs invoqués par M. le président du conseil, pour justifier une mesure dont un gouvernement républicain n'aurait pas dû accepter la responsabilité. »

« M. Jules Ferry, en effet, ne se contente pas (dans sa déclaration au gouvernement) de s'appuyer sur l'existence des lois qui régissent en France la condition des congrégations religieuses ; il n'éprouve pas le besoin de demander au Parlement un changement de législation : il va plus loin, il fait l'éloge de la sagesse et de la nécessité de cette législation, et c'est presque avec une certaine satisfaction qu'il l'a mise en pratique. »

« Eh bien, que le président du conseil nous permette de le lui dire, il est difficile de reconnaître le caractère de sagesse et d'équité à une loi qui permet à un gouvernement d'expulser des citoyens français, de fermer des établissements d'instruction publique, de dissoudre des associations non politiques, en un mot de faire bon marché de la liberté de conscience et de la liberté individuelle. »

« Il est vrai que M. Jules Ferry met au compte des passions politiques la résistance que les décrets ont rencontrée dans le pays, sans vouloir admettre que les convictions religieuses et libérales, froissées par cette mesure, aient été le seul mobile des protestataires ; mais il n'a pas cru devoir appuyer cette assertion par des preuves irréfutables, alors qu'il est permis aux adversaires des décrets de citer les noms des hommes les plus éminents du parti républicain et qui n'ont pas hésité à se séparer de leurs amis sur une question qui, à leur yeux, était la violation de la liberté. »

A propos d'une loi générale sur les associations devant donner satisfaction aux syndicats ouvriers, qui ne sont aujourd'hui que tolérés, le même journal dit encore :

« Ce serait là un acte difficile à justifier et qu'on aurait beaucoup de peine à comprendre. La majorité sera assez sage (!) pour ne pas commettre cette seconde faute. L'application des décrets lui a suscité assez d'embarras pour qu'elle n'en cherche pas bénévolement d'autres, et le pays ne pourrait voir, dans cette nouvelle exception faite contre les congrégations, que la continuation de la persécution religieuse. »

L'ARMÉE DEVANT LES COUVENTS.

Quel spectacle que celui de ces troupes campées autour d'un couvent dont elles sont obligées de faire l'investissement !

Un journal républicain, le *Temps*, essaie de soulever l'arme de l'ironie contre « les exploits guerriers des Prémontrés de Tarascon » ; mais sa main est si pesante qu'elle s'abat lourdement sur la face de la République.

« Saint Norbert, dit le *Temps*, n'avait peut-être pas institué l'ordre des Prémontrés pour soutenir des sièges. »

Le journal qui nous donne ainsi la preuve de ce qu'est le bel esprit sous le gouvernement républicain, oublie de se demander si l'armée française a été instituée pour faire le siège des couvents.

Les exploits des Prémontrés nous donnent, en vérité, une assez bonne idée de la vigueur morale des moines ; mais « les exploits guerriers » des généraux de M. Gambetta, qui établissent un camp autour d'une maison où des religieux prient et travaillent, nous rendent songeurs, car il s'agit des destinées de l'armée nationale, dirigée par des héros de République.

Arrêter des femmes et assiéger des couvents est un assez mauvais procédé pour enseigner l'honneur et la bravoure, pour apprendre à ne point fuir devant les hommes et à faire son devoir devant l'ennemi.

La République a la tâche de tout abaisser, de tout souiller, de tout flétrir, mais l'épée de la France châtiara les coupables et saura bien un jour venger l'affront fait à l'armée.

Voici ce que dit à ce sujet la *Vérité*, feuille absolument radicale, et dont le jugement n'est pas suspect de « cléricanisme » :

« Ce qu'il y a de plus éccœurant que l'exécution des fameux décrets, c'est de voir l'armée y prendre part, et ce qui vraiment nous confond, c'est que personne n'ait signalé non pas seulement l'odieux d'une telle mesure, mais le danger énorme, inévitables qui en dérive. »

Et plus loin :

« On est gendarme ou policeman de son plein gré, tandis qu'on est soldat par devoir ; or, il n'est pas du goût de tout le monde de mettre la main au collet de ses concitoyens. Alias, puisque tout le monde est soldat, il faut admettre que toutes les opinions ont des représentants dans l'armée. Or, c'est une liberté de conscience qui en vaut bien une autre que de ne pas vouloir s'entregorger. Il faut penser aussi que toute discussion politique ou religieuse peut avoir des suites graves entre gens qui ont une épée au côté. Nous ne faisons qu'effleurer le sujet, car nous mettons rarement les profanes dans nos confidences ; mais peut-être pourrait-on dire que les duels deviennent de plus en plus fréquents parmi les officiers et les sous-officiers. Faut-il en chercher la cause ? »

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE CHATEAU DE MONDABLE

(Suite.)

Elle s'aventura du côté le plus agreste, le plus sauvage de la propriété, là où les accidents de terrain ménageaient à la promenade de continuelles surprises.

Arrivée dans un endroit rocailleux, stérile, où une mince couche de terre végétale était surmontée de quelques bouleaux grêles dont les troncs blancs et sveltes se détachaient gracieusement sur la sombre verdure des sapins, elle fut tout étonnée de voir des ouvriers étrangers au pays qui creusaient le sol et y pratiquaient des fouilles en examinant chaque bloc de pierre, chaque motte de sable, pour voir de quels éléments ils se composaient.

Ces hommes, qui avaient l'expression peu sympathique des ouvriers nomades, auxquels manque tout lien d'affection avec ceux qui les entourent, jetèrent sur elle des regards malveillants et farouches. Elle se sentit froid et s'empressa de s'éloigner. Elle suivit un sentier verdoyant qui longeait la lisière du bois. Bientôt elle entendit sous la feuillée les aboiements furieux des deux grands chiens des

Pyénées dont la vue l'avait tant effrayée le jour de son arrivée.

Elle hâta le pas et vit les deux animaux, l'œil sanglant, le poil hérissé, montrant leurs longues dents à un pauvre paysan qui, appuyé contre un arbre et tout tremblant, n'osait faire un mouvement, de peur que ses ennemis ne le missent en pièces.

Elle écarta les deux chiens qui obéirent en grondant, et s'approchant du paysan, chercha à le rassurer.

En ce moment, le garde-chasse, qu'elle n'avait pas aperçu, arriva. Elle le connaissait à peine, mais elle avait été frappée de l'expression dure et cruelle de ses traits.

— Qu'a donc fait ce pauvre homme, lui demanda-t-elle, pour que vous l'exposiez à être déchiré par les chiens ?

— Je l'ai surpris ramassant du bois mort, cela lui coûtera cher.

— Autrefois, c'était permis à tout le monde et la forêt fournissait le chauffage à tous les malheureux du pays.

— Il n'est pas de même à présent : M. le baron m'a ordonné de poursuivre tous les vagabonds que je surprends en maraude et de dresser contre eux procès-verbal.

— C'est une règle dont vous vous écarterez pour cette fois ; j'entends qu'on n'inquiète pas cet

homme.

Le garde-chasse manifesta, par son attitude et par les paroles qu'il murmura à voix basse, une sourde colère contre celle qui venait entraver sa justice brutale.

Léonie s'en préoccupa peu, mais vit dans ce fait une nouvelle preuve du changement qui s'était opéré dans le caractère de son père ; sa domination était devenue dure, tyrannique. Cet homme, contre lequel l'agent du baron s'était cru autorisé à employer des procédés si barbares, avait été autrefois admis au château comme un de ces vieux tenanciers qui trouvent toujours à la cuisine de leur maître un verre pour étancher leur soif, un morceau pour satisfaire leur faim ; chaque année, il recevait, comme récompense d'un service rendu dans des circonstances qui n'avaient point été oubliées, une somme destinée à l'aider à élever sa famille. Le paiement en avait été supprimé et on l'abandonnait aux caprices d'un serviteur brutal.

Qu'était donc devenue cette autorité bienveillante et protectrice des seigneurs de Mondable, qui mettaient leur orgueil à ce que nul ne fût malheureux dans leur entourage ? Comment expliquer ce changement ?

Léonie poursuivit sa promenade et arriva ainsi au bord de la Meuse.

Le site était charmant ; la rivière, poussée par un courant rapide, luttait contre les obstacles qui

entravaient son cours et creusait ses rives, de sorte que les arbustes et les fleurs laissaient glisser sur le sol incliné leurs feuilles et leurs corolles qui suivaient le cours de l'eau ; les aulnes et les saules projetaient leur ombre dans le cristal de la rivière ; des arbres touffus s'élevaient sur les deux rives, et, dans le lointain, des hauteurs boisées servaient de fond au tableau.

Tout près de là se trouvait un hêtre magnifique que la mère de Léonie avait toujours affectionné. Elle avait fait placer contre le tronc lisse de l'arbre un grossier banc de pierre, sur lequel elle aimait à s'asseoir. Léonie y était allée souvent avec elle, et se rappelait les heures bénies qu'elle y avait passées auprès de sa mère, tantôt prêtant l'oreille à son affectueux entretien, tantôt jouant sur les bords de la Meuse. Elle aimait à aller s'y entretenir avec l'ombre de celle qui n'était plus, et s'en retournait avec un surcroît de courage pour remplir les devoirs austères imposés à sa jeunesse.

Elle s'assit à la place accoutumée et elle se livrait à ses pensées mélancoliques, tandis que l'enfant se roulait sur la mousse ou bien cueillait les belles fleurs rouges et bleues qui croissaient en foule dans cet endroit.

Un homme âgé s'approcha alors de la rive ; il était pauvrement vêtu et tenait une corde à la main.

Il chercha une pierre, en prit successivement

Il y aura avant peu bien d'autres causes de désorganisation dans l'armée. Mais enfin nous reconnaissons, avec la Vérité, que celle-ci on est une fort grave. Associer l'armée à ces exécutions de police, c'est lui faire jouer un rôle indigne d'elle et contraire à son honneur.

LES TROUBLES DE TOURCOING.

Le reste de la soirée a été moins agité. Une bande perturbatrice est repartie pour Roubaix. L'exécution a eu lieu lundi matin, à sept heures et demie, en présence d'une foule immense complètement sympathique aux Pères Maristes.

Deux compagnies de chasseurs et cinq brigades de gendarmerie faisaient le service d'ordre.

Les rixes qui eurent lieu menacent d'être continuées. Les résultats sont beaucoup plus déplorable que l'on ne le croyait d'abord. Plusieurs personnes sont en danger de mort. Un ouvrier de Roubaix a reçu, dans la charge des gendarmes, un coup de sabre qui lui a ouvert le front. Son état est désespéré.

Deux gendarmes sont blessés : l'un a la mâchoire démolie, l'autre le pouce coupé.

MM. Cambon, préfet du Nord, et Duflos, commandant de gendarmerie, sont arrivés à Tourcoing à dix heures.

En somme, la journée a été terrible.

On lit dans l'*Ami des Campagnes*, à propos de l'exécution des cyniques décrets :

« Aucune flétrissure n'a manqué aux agents, — et par agents nous comprenons et nous mettons sur le même pied les préfets et les sergents de ville, avec cette différence que les sergents de ville exécutent des ordres et que les préfets en donnent, avec cette différence encore que les agents de police paient de leur personne dans l'accomplissement de cette misérable besogne et que les préfets se confinent dans leur hôtel, occupé militairement. Donnera-t-on un supplément de solde aux subalternes, comme on promet des décorations aux supérieurs? Peut-être. Dans tous les cas, les premiers ont leur excuse : il leur faut vivre. Et les seconds n'ont qu'une raison : leur ambition doublée de servilisme. »

— Dans les cercles diplomatiques de Paris, on commente beaucoup le discours prononcé à la délégation autrichienne par M. le baron Hubner.

La France menacerait la tranquillité européenne, aurait dit M. Hubner. Nous ne savons pas vraiment sur quels arguments est basée cette déclaration ; mais nous pouvons dire que la France ne demande que la paix, et la note, remise par M. le comte de Mouy, le nouvel ambassadeur de France à Athènes, au gouvernement hellénique, en est une preuve évidente. Cette note peut se résumer ainsi : « La France a fait tout ce qu'elle devait faire pour la Grèce. »

— Avant-hier matin, le nonce apostolique a eu une longue conférence avec M.

Barthélemy Saint-Hilaire. A la suite de cette entrevue, on annonçait au quai d'Orsay que M. Czaki avait communiqué au ministre des affaires étrangères des documents importants, au point de vue des relations diplomatiques du Vatican avec le gouvernement français.

— Le conseil municipal de Paris a adopté par 34 voix contre 4 le projet de M. Sigismond Lacroix sur la réforme municipale, projet dans lequel se trouve un article relatif à la rémunération des conseils municipaux.

— M. Constans proposera de faire exercer des poursuites contre les personnes qui ont eu la charité de recueillir des religieux expulsés.

— Il règne à l'École polytechnique une vive irritation, non pas seulement contre le général Farre, mais surtout contre M. Gambetta. On ne sait qui a persuadé aux polytechniciens que le « grand meneur » voulait supprimer l'École et que le ministre de la guerre était son instrument pour la réalisation de ce beau projet. Si M. Gambetta continue, lui qui tenait tant aux sympathies de la « jeune armée », il arrivera à se la mettre complètement à dos.

— La citoyenne Louise Michel, l'ex-colonelle, retour de Nouméa, est arrivée avant-hier à la gare Saint-Lazare, à Paris. Une foule, qu'on peut évaluer à plus de dix mille personnes, stationnait dans la rue d'Amsterdam. La circulation était presque interrompue. Un service d'ordre avait été commandé.

M. Rochefort, entouré de la fine fleur de la Commune, était venu saluer la citoyenne Michel à son arrivée. Plusieurs personnes portaient des bouquets.

Lorsque l'ex-déportée est arrivée dans la rue, elle a été accueillie par les cris redoublés de : Vive Louise Michel ! Elle est montée en voiture avec Rochefort.

La partie manifestante de la foule, — car nous devons dire qu'il y avait plus des trois quarts de curieux, — s'est précipitée à la suite de la voiture.

Sur la place du Palais-Royal, ils étaient encore au moins deux cents, courant derrière la voiture en criant : Vive Louise Michel, et en chantant la *Marseillaise*.

Un fait grave vient de se produire au tribunal des référés de Périgueux.

Deux référés étaient introduits devant le président du tribunal civil contre le préfet de la Dordogne et le commissaire de police, par suite de l'exécution des décrets contre le couvent des Capucins.

Deux déclinatoires d'incompétence ont été proposés par le préfet. Le procureur de la République, après avoir lu ces déclinatoires, s'est exprimé en ces termes :

« Aucune loi, a-t-il dit, n'autorise les préfets à pénétrer dans le domicile des citoyens. Un acte gouvernemental n'autorise pas l'introduction dans le domicile d'un citoyen. L'acte de M. le préfet n'est

ni administratif, ni gouvernemental. Le tribunal des référés est compétent. » Inutile d'ajouter que l'attitude du procureur de la République a produit une émotion profonde.

M. le président s'est déclaré compétent. Le préfet a déposé deux arrêtés de conflit.

On communique à l'*Univers* une épreuve du *Journal de Lourdes*, du 6 novembre, où il est dit :

« Depuis quatre jours, la ville de Lourdes est dans l'angoisse. Une nouvelle est tombée comme la foudre sur la paisible cité de Marie. On se dit avec effroi que les décrets vont avoir leur exécution à la Grotte.

Les messieurs de la ville, plusieurs notabilités des environs et tous les étrangers, encore assez nombreux, s'empressent d'aller offrir aux missionnaires le témoignage de leur sympathie et de leur dévouement. Un bon nombre d'hommes de cœur s'obstinent à demeurer avec eux et le jour et la nuit, ainsi que M. le curé de Lourdes.

Des foules pieuses ne cessent pas de prier à la grotte et à la chapelle, suppliant la Vierge immaculée de ne pas permettre cette violation de son béni sanctuaire.

Au dehors, des groupes nombreux, surtout d'hommes, paraissent profondément tristes et très-inquiets ; on arrive aussi des paroisses voisines. Tout le monde se demande avec anxiété si l'on ne va pas ruiner la ville de Lourdes et insulter à la foi des catholiques du monde entier. »

Solesmes, 7 novembre.
Nous recevons, dit l'*Univers*, du révérendissime abbé de Solesmes, ce simple mot, qui est d'une singulière éloquence :

Non moriar sed vivam, et narrabo opera Domini.

« Je ne mourrai pas, mais je vivrai et je raconterai les œuvres du Seigneur. »

C'est la parole d'espérance que le Souverain Pontife vient d'envoyer aux Bénédictins de la congrégation de France, en apprenant la dispersion violente de ses membres, consommée hier soir à Solesmes.

Le général Billot est parvenu par surprise à entrer dans la place de Frigolet.

Charles-Quint assiégea Metz avec 80,000 hommes et ne put s'en emparer. Aujourd'hui vingt Prémontrés ont tenu 3,000 hommes en échec. Billot avait juré à Constans de revenir mort ou victorieux. Il a voulu s'acquitter envers le gouvernement de l'avancement rapide dont il a été gratifié.

Le général est fort connu à Blois où il a épousé M^{lle} Dufay. On se souvient encore de l'avoir vu tout empanaché le jour de son mariage, au côté de Cohn, le préfet de Loir-et-Cher. Il semblait déjà destiné à assiéger vingt hommes avec trois mille. C'est un brave. Il a trouvé enfin à Tarascon l'occasion de se distinguer.

Mais, en attendant, Constans doit être bien humilié.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 10 novembre.
La Bourse est évidemment dégoûtée de toute préoccupation politique. On signale d'un côté la fermeture des marchés allemands sous l'influence de l'autre, une assez vive reprise sur les Consolidés anglais.

Dans ces conditions, les cours acquis se maintiennent assez facilement. On est à 119.20 sur notre 5 0/0. L'Italien fait 87.75. Sur le Florin d'or 4 0/0 d'Autriche, c'est le cours de 75 qui est en discussion, et sur le Florin hongrois le cours de 94.

Nos valeurs de crédit sont animées, surtout par les achats du comptant. Les portefeuilles s'approvisionnent d'actions de la Banque d'escompte à 820, de la Banque hypothécaire à 620, de la Société générale française de Crédit à 710, coupon d'arrables aux achats. Ces cours sont très-favorables aux achats. Ils assurent aux capitalistes des bénéfices importants.

Il en est de même de l'action de la Banque de dépôts et d'amortissement à 735. Cette Société fonctionne de la façon la plus active. Elle doit certainement atteindre aux cours faits par les valeurs de même ordre, Société de dépôts et de comptes courants ou Crédit industriel.

Notons d'excellentes demandes sur les Bons privilégiés de l'Assurance financière. Ce titre, remboursable à 2,500 fr. et ayant rapporté 7 0/0 pour la première partie de l'exercice, ne coûte que 390 francs. C'est un placement exceptionnellement avantageux.

Les actions de la Compagnie d'Assurance la Foncière-Transports ont été aujourd'hui l'objet d'ordres à 640 et 642.50. A ce cours, l'action coûte net à débours 265 à 267.50. Elle vaudra prochainement, lorsque l'organisation de la Société donnera tous ses résultats, de 750 à 780 fr. L'action de jouissance du Crédit mobilier espagnol est à 605. On fait 521.25 sur la Banque ottomane. A ces prix, on doit vendre pour échapper aux risques d'une baisse qui semble irrésistible. Le Crédit lyonnais est à 972.50. La Banque de Paris fait 1,141.25 et le Crédit foncier 1,342.50.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le *Courrier* a publié une lettre suivie de la signature du sieur Léger dit Berdillon, enfonceur de portes. Cet écrit conteste notre récit qui est cependant de la plus parfaite exactitude.

Nous avons dit et nous maintenons, parce que dix personnes en ont été témoins et que nous avons vu, de nos yeux vus, que les enfonceurs s'étaient montrés sur le balcon, qu'ils avaient pénétré dans les appartements sans nécessité, et qu'ils auraient dû comprendre que c'était imprudent.

Le scribe qui a tenu la plume pour le sieur Léger lui fait dire que les enfonceurs ont agi, non sous l'impulsion de M. Jublin, mais de leur bon gré, et par le commandement de l'autorité judiciaire qui demandait des hommes de bonne volonté. — Commandement et bonne volonté, comme cela va bien ensemble ! Et puis quelle ignorance ! Nos enfonceurs ne savent rien des devoirs et des fonctions de diverses administrations. L'autorité judiciaire pourra un jour juger nos tristes héros de samedi matin et leur procurer, pour leurs hauts faits, un appartement dont les portes seront à l'abri de leur savoir.

Quant à M. Jublin, tant mieux pour lui

plusieurs qu'il rejeta, jusqu'à ce qu'il en eût trouvé une qui lui convint et l'attacha à la corde ; d'une voix que l'émotion faisait trembler, il appela son chien qui se tenait dans une attitude craintive à quelques pas ; le pauvre animal approcha ; mais il prévoyait sans doute le sort qui lui était réservé, car il avait une expression profondément triste et suppliante : son maître le prit et lui passa la corde au cou ; sa main était mal assurée ; il procédait lentement, peut-être voulait-il retarder l'instant de l'exécution.

Léonie, au moment où l'homme s'appretait à précipiter la malheureuse bête dans la rivière, très-profonde dans cet endroit, s'approcha.

— Pourquoi voulez-vous noyer ce chien ? demanda-t-elle.

Il la regarda et répondit d'une voix sombre : — Parce que je n'ai pas assez d'argent pour le nourrir et surtout pour payer l'impôt.

L'image de la misère se présentait à la jeune fille sous un aspect douloureux. A voir ce pauvre homme, elle comprit ce qui devait lui en coûter de se séparer ainsi d'un ami. Ceux qui reprochent aux déshérités de ce monde le luxe des animaux sont bien injustes ; ils ne savent pas ce qu'il y a de consolations pour la misère dans cette intimité d'un être qui paye au centuple les sacrifices qu'on fait pour lui ; ils ignorent combien elle contribue à entretenir dans le cœur les saines émotions, à en

bannir les mouvements mauvais.

— Vous paraissez tenir à votre chien, lui dit Léonie ; voulez-vous que je vous procure le moyen de le conserver ?

— Vous ! répondit-il en la regardant avec étonnement.

Il ne la connaissait pas. Pourquoi donc la considérait-il comme une personne dont on ne doit pas attendre une action généreuse ?

— S'il vous répugne d'accepter pour vous-même, reprit-elle, vous n'avez pas le droit de refuser pour ce pauvre animal qui vous est si attaché ; voyez, il vous adresse sa prière.

En effet, les regards du chien avaient une expression éloquentement suppliante ; son maître était ému.

— Vous avez raison, dit-il après un moment d'hésitation, j'accepte ; que Dieu vous récompense !

Elle versa sa bourse dans sa main. Il dénoua la corde, et le chien, après lui avoir exprimé sa reconnaissance, alla à la jeune fille. Ses yeux, qui la regardaient avec tendresse, les mouvements de son corps, tout exprimait sa gratitude ; elle se sentait heureuse de l'emploi de sa journée.

L'homme était embarrassé dans l'expression de ses remerciements ; on eût dit qu'il eût mieux aimé avoir contracté envers une autre cette obligation. Il s'éloigna avec son chien, qui bondissait joyeuse-

ment à ses côtés.

La curiosité de Léonie était éveillée ; elle le suivait à distance sans qu'il s'en aperçût. Les sentiers étroits et boisés par lesquels il s'avançait lui permettaient de marcher sur ses traces sans être remarquée.

Il arriva auprès d'une cabane dont l'aspect annonçait la misère. Sur le pas de la porte se tenait la vieille Rosalie, cette servante qui avait passé tant d'années sous le toit de Mondable et qui avait espéré y trouver ses invalides. On l'avait chassée, et, seule, sans ressources, elle avait épousé un homme aussi pauvre qu'elle, avec qui elle luttait péniblement contre les difficultés de la vie. A la vue de celle qui avait grandi sous ses yeux, elle s'attendrit ; les souvenirs lui revenaient en foule, et elle parlait sans amertume, mais les larmes aux yeux, des maîtres auxquels elle avait consacré son dévouement.

Elle avait fait assiéger Léonie auprès d'elle, lui témoignait une naïve admiration pour sa beauté, l'accablait de questions affectueuses, mais la mélancolie et la tristesse dominaient dans ses pensées ; elle semblait envisager avec terreur la destinée de sa chère demoiselle.

— Vous êtes bien jeune, dit-elle, pour lutter contre les pièges auxquels vous allez être en butte ; prenez garde, prenez garde !

Elle se préparait à en dire davantage, et Léonie

prêtait une oreille avide aux confidences de la vieille servante, lorsque le mari de celle-ci toussa bruyamment et mit un doigt sur ses lèvres :

— Femme, dit-il, tais-toi ; il est dangereux pour les petits de se mêler des affaires des riches, et tu sais ce qu'il en coûte de trop parler.

— Il a raison, reprit avec amertume Rosalie, j'en ai déjà trop dit.

Et son visage s'assombrit, comme si quelque pénible souvenir était venu l'assaillir. Elle redevenait affectueuse pour effacer l'impression qu'elle venait de produire sur l'esprit de la jeune fille, mais refusa obstinément de parler, et Léonie, après avoir vainement essayé de provoquer ses épanchements, la quitta pour retourner à Mondable.

Elle marchait seule, pensive, à travers les chemins tortueux tracés à travers les caprices du terrain ; elle était éloignée de la demeure paternelle, mais elle ne craignait pas de s'égarer, parce qu'elle apercevait de temps en temps les tourelles du vieux château qui dominaient la cime des arbres. L'autonne était commencé et déjà les feuilles sèches jonchaient la terre ; un vent un peu froid secouait les branches, le paysage était empreint de cette douce mélancolie que le mois d'octobre communique à la nature.

(A suivre.)

LOUIS COLLAS.

Il peut ainsi se tirer d'affaire et reconquérir, pour sa participation même indirecte à cette violation de domicile, l'estime des honnêtes gens. Mais Ponce-Pilate a eu beau se laver les mains, elles ne sont pas encore blanchies.

Notre pauvre Berdillon sait-il même lire, ou a-t-il vu au fond d'une bouteille que nous avons parlé d'excommunication ? Et il se pose en homme compétent pour trancher que cette sentence, de nos jours, est nulle et de nul effet ! Restez docteur en œuvre de fractures et de violation de domicile, mais ne sortez pas de votre élément.

Soyez plutôt moçon, si c'est votre talent. De plus, nous renvoyons ce nouveau Garo au curé de sa paroisse.

Nous savons aujourd'hui de source sûre que certains braillards qui vociféraient samedi matin sur la levée de Limoges, au moment de l'expulsion des Pères, avaient reçu de l'argent ; mais tous n'ont pas eu la même somme, ce qui n'est pas égalitaire. On se demande si le régisseur de la troupe payait en raison de la vigueur de l'organe.

La nuit dernière, un triste accident a plongé dans le deuil une famille d'ouvriers de Fenet.

La femme Cibron avait depuis plusieurs jours un de ses enfants malade. Au milieu de la nuit, elle voulut aller chercher sa mère et descendit par un escalier en pierres. Elle fit une chute malheureuse : la tempe frappa sur une marche et elle dut succomber sur le coup.

Son mari, après une longue attente, ne la voyant pas revenir, quitta son jeune malade pour aller chez sa belle-mère. Il trouva bientôt sa pauvre femme, déjà froide, étendue sur les marches.

Il reste avec trois enfants en bas âge.

Nous trouvons la boutade suivante dans une feuille satirique :

MENUS POMPIERS.

La persécution entre enfin dans son plein et n'a pas dit son dernier mot.

Les serviteurs de Dieu ont la paix de Dieu au milieu de leurs peines, avec l'estime et la sympathie chaleureuse des honnêtes gens.

Les persécuteurs ont-ils la moindre parcelle de rien de semblable ?

Je sais bien que les chefs de file de la catardocratie se paient, avec notre argent, une consolation qu'ils ne trouvent pas mince. Nos pompiers, et pompiers essentiellement locomobiles, selon les variations de la girouette politique, pompent de belles économies dans de superbes appointements.

Comme disait jadis M^{me} Flocon, l'une des leurs : « Il n'y a plus de princes, c'est nous qui les sont. »

Gros préfet, gros magistrat debout, gros policier, gros universitaire, la place est encore bonne. La citerne budgétaire, sous le pied de ces artistes, ne manque pas d'une certaine profondeur assez plantureuse. La pompe y entre bien, et il y a moyen d'y faire quelque peu d'eau, si bourbeuse qu'elle soit, pour la soif de l'avenir.

Mais le menu peuple des pompiers ne trouve peut-être pas la situation aussi gaie. Tout ce monde-là qui ne vit de la pompe qu'au jour le jour, et qui n'a pris que faute d'argent le manche de l'instrument, ne doit pas voir d'un œil très-rassuré le jeu de casse-cou et de casse-pompe où les pompiers en chef se complaisent.

Car le manche, bien sûr, un peu plus tôt, un peu plus tard, finira par casser. Et l'on reviendra Gros-Jean comme devant, noté, toisé, fourbu à tout jamais, la conscience grosse, le cœur malade ; et il y a, au bout de tout cela, le point noir des revendications civiles et criminelles.

Trente ans, ou seulement dix, avant la prescription, c'est bien long. La mécanique tiendra-t-elle jusque-là ?

Car il y a les hommes qui se lassent. Ils n'en sont encore qu'à se gorger de mépris ; mais c'est déjà beaucoup.

Et il y a Dieu, qui sait son heure, et que les athées, si habiles qu'ils soient à bernier les mortels, ne piperont certainement pas.

Pauvre troupeau des menus pompiers, excommuniés comme les autres devant Dieu et devant les hommes, et au tribunal de leur propre conscience !

Tout cela pour une pompe d'assez maigre débit.

Vraiment ils sont à plaindre. Le feu pour eux ne vaut pas la chandelle. ***

On répand le bruit dans nos campagnes que les Religieux et les Moines n'ont été expulsés que PARCE QU'ILS NE PAYAIENT PAS LES IMPOTS.

C'est un mensonge. Tous les membres des congrégations non autorisées, dont les crocheteurs viennent de forcer les serrures, d'enfoncer les portes ou de trouser les murs, payaient les mêmes impôts que tous leurs autres concitoyens.

Ils ne réclamaient, au milieu de nous, que le bénéfice de la loi commune et de l'égalité civile.

Ils payaient, à chaque décès de propriétaire, tous les droits de mutation, d'enregistrement et autres ; — ils payaient aussi chaque année tous les droits d'impôts directs, que paient également tous les autres citoyens.

Ils payaient, comme le commun des mortels, tous les impôts ou contributions indirectes qui frappent également tous les consommateurs.

Dire le contraire, pour excuser auprès des masses les violences dont le pays entier vient d'être témoin, C'EST UN MENSONGE.

Les trésoriers-payeurs généraux ont reçu des instructions pour faire entrer les pièces de cinq francs en argent, en aussi grande quantité que possible, dans tous les paiements qu'ils auront à faire.

Nous pouvons donc nous attendre à voir une circulation inaccoutumée de cette pièce de monnaie.

Un pèlerinage de Saumur à Tours aura lieu, en l'honneur de saint Martin, le jeudi 18 de ce mois, jour de l'octave de la fête du saint. Il partira de Saumur à 8 heures 24. Des wagons spéciaux lui seront réservés. — Il reviendra par le train qui part de Tours à 5 heures 25 et sera de retour vers 7 heures 40 m. Le prix des places est de 4 fr. 30 c., aller et retour.

On est prié de s'adresser sans retard aux cures de Nantilly et de Saint-Nicolas.

Nous apprenons que, sur la demande de M^r l'Archevêque de Tours, la chapelle de Saint-Martin vient d'être réouverte, provisoirement, à la condition que les PP. Oblats n'y rentreront pas. M. l'abbé Buisson, vicaire général, est nommé chapelain.

TOURS.

Le 48^e bataillon de chasseurs à pied, venant d'Embrun, est arrivé hier à Tours, où il doit tenir garnison.

M. le général de Galliffet, M. le général Arnaudeau et une dizaine d'officiers se sont portés à sa rencontre. Un grand nombre de curieux, dit l'Indépendant, se trouvaient place du Palais-de-Justice au moment de l'arrivée du bataillon. Plusieurs individus, ceux que l'on appelle les « ardents », espéraient entendre jouer la Marseillaise ; ils furent désappointés. C'est au chant de la Marseillaise que l'on monta à l'assaut du couvent des moines de Tarascon ; cet hymne national est réservé pour les grands jours.

M. Rebouilleau, maître charpentier à Tours, nie avoir participé au brigandage de jeudi dernier, dit le Journal d'Indre-et-Loire. Nous lui en donnons acte, ajoute notre confrère, et, si nous avons été trompé, ce qu'il nous permettra de contrôler, nous serons très-heureux de le dire et de réparer notre erreur.

Tous les ans, le diocèse de Tours célèbre avec une grande pompe la fête de saint Martin, l'illustre thaumaturge des Gaules, protecteur de la France. Cette année, les solennités seront présidées, le dimanche 14 novembre, par M^r l'archevêque de Rennes.

NANTES.

Depuis plusieurs jours, l'Espérance du Peuple publie, dans chacun de ses numéros, et en gros caractères, les noms des exécuteurs des décrets à Nantes. Ce sont « les nommés » :

Herbette, préfet de la Loire-Inférieure.
Lutaud, secrétaire particulier du susdit.
Troquier, commissaire central.
Aymard, commissaire de police du 6^e canton.
Moté, commissaire du 2^e canton.
VALLEE, commissaire aux délégations, chevalier de l'Ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand.
Legros, commissaire du 4^e canton.
Dauly, brigadier chef.
Bossard, brigadier.
Lebreton, brigadier.
Chaussé, inspecteur de la voirie municipale.
Macé, employé comme architecte vérificateur, conducteur des charpentiers chez les RR. PP. Capucins.

Enseignement laïque.

On écrit de Thouars, 5 novembre 1880, au Poitou :

« Monsieur le rédacteur,

» Mû par un sentiment de charité, j'ai longtemps hésité, avant de vous transmettre les détails ci-après, concernant la conduite de l'institutrice de Pas-de-Jeu, petite commune de ce canton. Seulement, à la fin, je me suis demandé si une telle hésitation n'était pas une faute en face des attaques incessantes dont sont actuellement l'objet toutes les écoles congréganistes. Je viens donc vous demander de faire bon accueil à cette lettre. Il est utile que le public connaisse les faits graves qui viennent de se passer à l'école communale laïque de filles de Pas-de-Jeu. — Les voici, monsieur le rédacteur, dans toute leur idiote stupidité. A l'opinion publique d'en faire justice, s'il est impossible d'en obtenir une autre !

» L'institutrice communale laïque est arrivée à Pas-de-Jeu le 8 octobre dernier. Elle venait de Tillou, canton de Chef-Boutonne. Et le préfet des Deux-Sèvres aussi bien que les chefs universitaires doivent savoir ce qui s'est passé, l'année dernière, à Tillou, à propos de cette demoiselle... qui n'est restée dans ce poste qu'une année.

» La semaine dernière, cette institutrice — mal élevée comme vous en jugerez tout à l'heure — a demandé aux enfants si elles étaient allées « chanter chez le diable ». Or, le diable, au dire de cette demoiselle, c'est le vénérable curé de la paroisse de Pas-de-Jeu ! Puis elle a signifié aux petites filles que celles qui iraient dorénavant chanter à l'église seraient mises à la porte de l'école !

» Ces enfants, monsieur le rédacteur, qui avaient l'habitude d'aller, les jours de grandes fêtes, chanter avec d'autres jeunes filles, sorties depuis longtemps de l'école, n'ont tenu aucun compte de ces odieuses menaces ; et elles sont allées à l'église, et y ont chanté comme d'ordinaire le jour de la Toussaint.

» Le lendemain, mardi, l'institutrice a demandé aux petites filles qui ont fait, cette année, leur première communion, si elles étaient allées le jour de la Toussaint « voler » le bon Dieu. Puis, elle a mis à la porte de l'école, avec armes et bagages, celles qui avaient chanté, ce jour-là, à l'église, soit à la messe, soit aux vêpres, disant que celles qui « vont ainsi chanter à l'église sont des « salopes » (sic) et des « polissonnes (!) » qui perdent leur honneur. » (!)

» Le maire de Pas-de-Jeu, à qui ces tristes propos ont été rapportés, est allé dans l'après-midi du même jour à l'école pour demander à cette étonnante institutrice de quel droit elle se permettait de mettre ainsi à la porte de l'école des élèves qui, en dehors des jours et des heures de classes, étaient parfaitement libres d'aller où elles voudraient. Il paraît que M^{lle} l'institutrice s'est alors montrée fort impertinente, et que le maire s'est retiré fort indigné. Il a dû en référer aussitôt au préfet et à l'inspecteur. Dans le bourg de Pas-de-Jeu, l'indignation est très-grande.

» Les parents de l'enfant sont fort irrités contre l'institutrice et demandent hautement qu'on les débarrasse de cette demoiselle non pas dans trois mois, mais tout de suite, ou ils vont la traduire en police correctionnelle.

» Veuillez agréer, etc. X... »

DEBUTS D'ARTISTES. — M^{me} Rita Lelong, femme de l'excellent chef d'orchestre d'Angers et de Saumur, vient de faire de brillants débuts au théâtre de l'Opéra-Comique de Nice. Voici ce que nous lisons à ce propos dans un journal du chef-lieu des Alpes-Maritimes :

« M^{me} Rita Lelong, que nous pourrions mieux apprécier dans un rôle plus important, s'est fait justement applaudir à deux reprises dans Siebel. Voilà un début qui promet. Sa voix est des plus agréables et des mieux conduites ; nous ne croyons pas nous tromper en prédisant à M^{me} Rita Lelong un grand succès dans un autre rôle qui lui permettra de développer toutes les qualités qu'elle nous a paru posséder. »

Un journal de Reims, après la représentation de Rigoletto sur le théâtre de cette ville, s'est exprimé en ces termes au sujet d'un de nos artistes de l'année dernière :

« Notre excellent baryton, M. Rougé, a porté allègrement le poids de la représenta-

tion ; il a été rappelé — et c'est justice — après sa grande scène du 3^e acte. M. Rougé possède non-seulement une voix juste, chaude, bien timbrée, mais il a un rare talent de diction qu'envieraient beaucoup de nos meilleurs comédiens. Son succès a été complet. »

Faits divers.

L'expulsion des religieux, à Lyon, n'a pas eu, paraît-il, pour résultat de donner du travail aux ouvriers, ni du pain aux malheureux sans ressources.

Lundi matin, vers neuf heures, un ex-employé de M. Depaoli, glacier, place de Lyon, est tombé d'inanition rue Denfert-Rochereau, à la Croix-Rousse. Il a été transporté par deux personnes charitables dans une maison voisine, où on lui a fait prendre des aliments.

Ce malheureux, nommé Auguste Dessouches, a avoué qu'il y avait quatre jours qu'il n'avait pris aucune nourriture.

Le plus fort créancier de la France était autrefois sir Richard Wallace, qui possédait un coupon de rente de 4,400,000 fr. Aujourd'hui, le neveu de lord Seymour est bien distancé : la famille Furtado touche tous les trois mois une rente de 4,000,048 francs, ce qui représente un capital de 80 millions.

On lit dans le Courrier de la Gironde :

« Le Château-Margaux vient d'être vendu par M. le vicomte et M^{me} la vicomtesse Aguado à M. le comte Pillet Will, moyennant le prix de 5 millions de francs, contrat en mains, portant quittance des domaines, terroir et château, d'une contenance totale de 235 hectares environ. »

On annonce que l'heureuse gagnante du gros lot de 400,000 fr. de la ville de Marseille est M^{me} Pontarié, rentière à Saint-Malo.

CONSEILS ET RECETTES.

Traitement du café torréfié, pour lui conserver son arôme. — Beaucoup de ménagères ne laissent à personne le soin de torréfier leur café. La mesure peut quelquefois être prudente.

Mais le café, quand il sort du brûloir, dégage et perd environ la moitié de son arôme.

Pour empêcher cette déperdition, il suffit de projeter sur le café, par kilogramme, — en le retirant du feu, — une forte pincée de sucre candi pulvérisé.

Le sucre refroidit aussitôt le café ; l'évaporation est arrêtée instantanément, et du même coup l'arôme se trouve concentré.

Dans cet état, le café ne doit être moulu qu'au fur et à mesure de la consommation.

Assainissement immédiat des appartements fraîchement peints. — Le meilleur moyen d'assainissement, dans l'espèce, est de ventiler largement les appartements où viennent d'être passées des peintures, en ouvrant toutes grandes les fenêtres permettant l'entrée de l'air extérieur.

Quand on est pressé, on prend, pour chaque pièce à désinfecter, de 400 à 420 grammes d'acide sulfurique ; on divise cette quantité à peu près en deux parties égales, qu'on verse dans deux vases, et ces deux vases sont placés à une certaine distance l'un de l'autre.

Les vapeurs de l'acide s'emparent des odeurs dégagées par les peintures ; après quelques heures, et en ayant soin de ventiler lorsque l'action de l'acide a cessé, les locaux sont habitables. (Ami des Campagnes.)

Théâtre de Saumur.

Direction E. BOULANGER.

LUNDI 15 novembre 1880,

GRAND SUCCÈS

Une 3^e représentation de

LA FILLE DU TAMBOUR-MAJOR

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. Chivot et Duru, musique de Jacques OFFENBACH.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/2.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.
Classe 66.

MÉDAILLE D'ARGENT.

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs ferrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.



Les Directeurs de la
MAISON DU
PONT-NEUF
Rue du Pont-Neuf
Paris

ont l'honneur de vous informer que leur ALBUM-CATALOGUE, le plus complet en Vêtements pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants, vient de paraître; il contient toutes les Gravures de Modes, modèles inédits de la Saison d'Hiver 1880, et sera adressé, GRATIS et FRANCO, sur demande aux Directeurs de la Maison du PONT-NEUF Paris.

NOTA. — Nous appelons l'attention spécialement sur la page 3 où l'on trouvera les séries de Pardessus « Ulsters de 18' à 29', les Vestons de 7' à 19', les Complet Elbeuf à 29', les Habillements de Cérémonie à 35', les Costumes et Pardessus d'Enfants de 5' à 9'.

La Maison N'A PAS de Succursale

RAKOCZY DE BUDE

(Eau purgative Hongrie.)

Reconnue par l'Académie de médecine, M. le Docteur Gubler et d'autres autorités de médecine à Paris, comme la plus riche en sels minéraux de toutes les eaux connues jusqu'à ce jour. Distingué par six médailles. Usage efficace contre la constipation et les maladies qui en dérivent et sans aucun inconvénient ultérieur, même après un emploi prolongé. Purgative et laxative.

Dépôt en gros : M. L. BISSON, pharmacien, 5, place de la Bilange, à Saumur.

AVIS : Faites attention à l'Étiquette bleue.

La Direction de la Source de Rakoczy à Bude à Budapest.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers

le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel à Saumur, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	10 h. 30 matin.	11 h. 25 —	11 h. 35 matin.	11 h. 35 matin.	11 h. 35 matin.
8 15 —	7 40 soir.	4 51 —	9 10 soir.	9 10 soir.	9 10 soir.
11 25 —	4 51 —	11 45 —	11 45 —	11 45 —	11 45 —
1 17 soir.					
4 55 —					
7 50 —					

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 30 matin.	9 h. 18 matin.	9 h. 53 matin.	9 h. 53 matin.	9 h. 53 matin.	9 h. 53 matin.
8 35 —	5 17 soir.	6 30 soir.	6 30 soir.	6 30 soir.	6 30 soir.
12 15 soir.	3 50 —	4 25 —	4 25 —	4 25 —	4 25 —
6 45 —	10 47 —	11 20 —	11 20 —	11 20 —	11 20 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

F. GOBERT, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 NOVEMBRE 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	85 50			Crédit Foncier colonial	440	5		C. gén. Transatlantique	595		
3 % amortissable	87 55	25		Crédit Foncier, act. 500 fr.	1350	5		Canal de Suez	1322 50	7 50	
4 1/2 %	114		50	Obligations foncières 1877.	360	1		Société autrichienne	600		5
5 %	119		10	Obligations communales 1879.	470		1				
Obligations du Trésor	517 60		50	Obliq. foncières 1879 3 %	465		1				
Obligations du Trésor nouvelles	517 50		50	Soc. de Crédit ind. et comm.	736 25						
Dép. de la Seine, emprunt 1857	355			Crédit mobilier	645	7 50					
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	504	3		Crédit Foncier d'Autriche	796 25	6 35					
— 1865, 4 %	520			Est	753 75		1 25				
— 1869, 3 %	398		1	Midi	1485		12 50				
— 1871, 3 %	394		2	Paris-Lyon-Méditerranée	1081 25	1 25					
— 1875, 4 %	508		75	Midi	1670		5				
— 1876, 4 %	509 50	1 50		Nord	1670						
Banque de France	3595			Orléans	1235						
Comptoir d'escompte	975	2 50		Ouest	817 50	7 50					
				Compagnie parisienne du Gaz.	1330	10					

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.	3 heures 26 minutes du matin.	direct-mixte.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers).	8 — 21 —	omnibus.
8 — 50 —	omnibus-mixte.	9 — 40 —	express.
1 — 25 —	soir.	12 — 40 —	soir, omnibus-mixte.
3 — 32 —	express.	4 — 44 —	express-poste.
7 — 15 —	omnibus.	10 — 38 —	express-poste.
10 — 37 —	(s'arrête à Angers).		

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE SALOMON-RENARD.

Les créanciers de la faillite du sieur Salomon-Renard, épiciier au Puy-Notre-Dame, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances aura lieu le vendredi 12 novembre 1880, à une heure du soir, dans l'une des salles du tribunal.

Le greffier,
L. BONNEAU.

HOSPICE GÉNÉRAL DE SAUMUR.

ADJUDICATION
DE FOURNITURES
D'OBJETS DE CONSOMMATION
A faire audit Hospice général pendant l'année 1881.

Le vendredi 10 décembre 1880, à midi, il sera procédé, par la Commission administrative de l'Hospice général de Saumur, au siège de l'administration, rue des Boires, à l'adjudication des fournitures à faire audit Hospice général, depuis le 1^{er} janvier 1881 jusqu'au 31 décembre de la même année, des objets suivants :

- 1^{re} SECTION, Viande;
- 2^e id. Beurre, œufs;
- 3^e id. Sel, sucre, savon, riz, fromage de Gruyère, vermicelle, café, chocolat, poivre, amidon fin et surfin, farine de graine de lin;
- 4^e id. Huile de colza, chandelles, bougies;
- 5^e id. Bois de sapin;
- 6^e id. Charbon de terre en roche, de la provenance de Cardiff et de Merthyr (Angleterre).

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées, lesquelles seront reçues au Secrétariat de l'Hospice général jusqu'à l'heure incluse qui doit en précéder l'ouverture. Les personnes illettrées devront présenter une soumission dressée par un fondé de pouvoirs dont la procuration notariée sera jointe à l'enveloppe.

Les soumissions seront timbrées; elles porteront cette suscription : Soumission pour la fourniture à faire à l'Hospice général de Saumur, des articles compris dans la section n^o. Elles exprimeront un rabais en centimes, sans fraction de centime. Des prix fermes pourront être indiqués pour les 1^{re}, 2^e, 5^e et 6^e sections. On n'admettra à concourir aux ad-

judications que les personnes notablement solvables et qui exercent personnellement le genre de commerce auquel se rapportent les adjudications.

Le cahier des charges est déposé au Secrétariat-Economat de l'Hospice général, où toutes personnes pourront en prendre connaissance, ainsi que des quantités approximatives à fournir, tous les jours non fériés, de huit heures du matin à cinq heures du soir.

A VENDRE

APRÈS DÉCÈS,

UNE CHARGE D'HUISSIER

S'adresser, pour traiter directement, à M^{me} veuve RICHARD, rue Sainte-Anne, à Thouars (Deux-Sèvres).

A VENDRE

UNE JUMENT BAIE

S'adresser aux demoiselles PEPIN.

A VENDRE

UN BON CHIEN COURANT

Agé de trois ans.

S'adresser au bureau du journal.

M^{re} ALBERT, avoué, demande un clerc.

AVIS.

Obligations hypothécaires de 300 francs au porteur, rapportant 5 0/0 net d'impôt, valeur de toute sécurité.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. RABILHAC, directeur de la succursale du Comptoir Financier et Industriel de Paris.

75, Rue d'Orléans, 75, à Saumur. (670)

VIN DE PROPRIÉTAIRE

Garanti PUR et NATUREL

des crûs les meilleurs et les plus fins pour VINS DE TABLE.

Envois franco jusqu'à destination.

Prix très-réduits.

S'adresser à M^{me} veuve Hyp. THOMAS, propriétaire à BEZIERS. (96)

Rue du Marché-Noir

ÉTABLISSEMENT DE BAINS

SÉCHET, propriétaire,

A l'honneur de prévenir le public que les salles et le linge de son établissement sont toujours chauffés.

POMPERIE ET PLOMBERIE

Appareils pour garde robes

Ancienne maison CHAUVIN

LÉON CHADAIGNE

SUCCESSEUR

30, rue de la Fidélité, 30, Saumur.

UNE PERSONNE DE CONFIANCE

demande une place pour faire la cuisine et le ménage.

S'adresser au bureau du journal.

CHAPELLERIE

Ouverture d'un atelier pour la réparation, la transformation et la remise à la mode de toutes espèces de chapeaux : paille et feutre.

M. GATINOIS, rue Saint-Jean, n^o 16, au premier. (566)

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE

PARAISANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés,

Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE

4, RUE DE LA PAIX, PARIS

Société anonyme — CAPITAL : CENT MILLIONS DE FRANCS

Prêts ACTUELLEMENT RÉALISÉS sur 1^{re} Hypothèque : QUATRE-VINGT-TROIS MILLIONS.

La Société délivre au prix net de 485 francs des Obligations remboursables à 500 francs en 75 ans, par voie de tirage au sort, et rapportant 20 francs d'intérêt annuel payable trimestriellement.

La Société délivre également des Bons de caisse rapportant : à six mois, 3 %; — à un an, 3 1/2 %; — deux ans et au-delà, 4 %.

Adressez les demandes d'Obligations et de Bons de Caisse :

A PARIS :

Au Siège de la Banque Hypothécaire de France, 4, rue de la Paix; — A la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial; — A la Société de Dépôts et de Comptes Courants; — Au Crédit Lyonnais; — A la Société Générale; — A la Société Financière de Paris; — A la Banque de Paris et des Pays-Bas; — A la Banque d'Escompte de Paris.

ET DANS LES DÉPARTEMENTS ET A L'ÉTRANGER :

A toutes les Agences et Succursales des Sociétés désignées ci-dessus.

Le paiement des Coupons et des Bons échus, ainsi que le remboursement des Titres amortis, sont faits aux mêmes Caisses. — Les Notaires et Banquiers peuvent également recevoir les demandes de titres et sont autorisés à effectuer le paiement des coupons.

M. CHAUMIER, agent de change, correspondant de la Société, 10, place du Ralliement, à Angers, se charge de faire, sans frais, les opérations ci-dessus.

LA FOI

SA NATURE

SES PRINCIPAUX CARACTÈRES ET SA NÉCESSITÉ

Par M. l'abbé MÉRIT,

Chanoine honoraire de la cathédrale d'Angers, curé de Saint-Pierre de Saumur.

Un beau volume in-8^o. — Prix : 6 francs.

Se trouve chez DÉZÉ, Libraire à Saumur.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.